

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

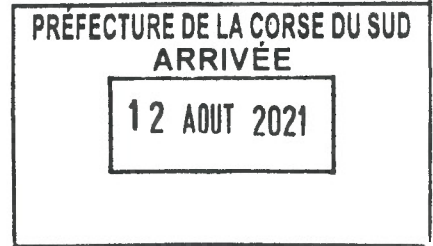
COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°27/2021

des délibérations du conseil municipal
Séance du 06 août 2021

Date de la convocation : 02 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 2



L'an deux mille vingt et un, le 06 août, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Association foncière pastorale. Mise en place d'une clôture sur la parcelle Section B n°34.

Le maire informe les conseillers que le Président de l'association foncière pastorale de TOLLA a, par courrier en date du 02 août 2021, demandé l'autorisation de mettre en place une clôture sur la parcelle communale cadastrée section C n°34, afin de lutter contre la divagation animale.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement autorise le Président de l'association foncière pastorale de TOLLA à mettre en place une clôture sur la parcelle communale cadastrée section C n°34.

Il est à noter que monsieur Joseph LEONZI a quitté la salle durant les débats et le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire
D. Vincenti
D. VINCENTI

AFP DE TOLLA
Mairie de TOLLA
20117 TOLLA

Monsieur le Maire
Mairie de TOLLA
20117 TOLLA

Le 02/08/2021

Objet : autorisation de mettre en place une clôture

Monsieur le Maire,

L'AFP souhaite mettre en place une clôture afin de lutter contre la divagation des animaux. La parcelle concernée est la parcelle C34.

Nous vous demandons donc l'autorisation de réaliser la clôture sur la parcelle citée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

François GIUNTI

FRANCOIS GIUNTI

Le Président de l'A.F.P. de Tolla
Mairie - 20 117 TOLLA
Siret : 514 725 902 00019